

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
CHANTILLY MANOTEL SA, Genève
2.

Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Chmalt SA, Genève
3.

Contrat de fusion du: 15.03.2007
4.

Publication de la fusion:
FOSC n° 67 du 05.04.2007, page 8
5.

Echéance de préavis des créances: **05.07.2007**
6.

Adresse pour la déclaration des créances:
CHANTILLY MANOTEL SA, c/o Manotel SA, à l'att. Paul E. Muller, directeur, rue Jean Dasser 8, 1201 Genève
7.

Indication: Les créanciers du sujet reprenant (mentionné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art.25 Lfus.

Etude de Me Christian Goerg, notaire
1207 Genève
- (03892810)